

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

BOUSSAC (LA)

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-environnement

Rennes, le 12 septembre 2022

EAU DU PAYS DE SAINT MALO

(0089)

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	03500159675		lundi 22 août 2022 à 09h31
Installation	CAP 000042	RETENUE DE LANDAL	par : EHESP
Point de surveillance	P 0000000065A3	RETENUE DE LANDAL	Type visite : AU
Localisation exacte	EXTERIEUR STATION ROBINET EB SUR CANALISATION		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0 qualitatif				
Odeur (qualitatif)	0 qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	20,5 °C		25,00		22,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,3 unité pH			5,50	9,00

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501

(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : TOXB (Code SISE : 00165701)	Dossier : 22.4525.1	Limites de qualité (1)	Références de qualité (2)
		inférieure supérieure	inférieure supérieure

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Anatoxine A dans la biomasse	Non détecté µg/L				
Anatoxine A dissoute	Non détecté µg/L				
Anatoxine A totale	Non détecté µg/L				
Cylindrospermopsine dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Cylindrospermopsine dissoute	<0,10 µg/L				
Cylindrospermopsine totale	<SEUIL µg/L				
Microcystine-LR dans la biomasse	0,126 µg/L				
Microcystine-LR dissoute	0,17 µg/L				
Microcystine-LR totale	0,296 µg/L				
Microcystine-RR dans la biomasse	0,082 µg/L				
Microcystine-RR dissoute	0,21 µg/L				
Microcystine-RR totale	0,292 µg/L				
Microcystine-YR dans la biomasse	<0,010 µg/L				
Microcystine-YR dissoute	<0,10 µg/L				
Microcystine-YR totale	<SEUIL µg/L				
Saxitoxine dans la biomasse	<0,10 µg/L				
Saxitoxine dissoute	<2,0 µg/L				
Saxitoxine totale	<SEUIL µg/L				
Somme des microcystines analysées	0,578 µg/L				

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00159675)

Eau brute, avant traitement, conforme aux exigences de qualité en vigueur. A noter que les analyses mettent en évidence la présence de t races de toxines algales.